

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jus-
qu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *A Prier Dieu, Lire apprendre Catéchisme et Psau-
Travail, la Dantelle et le Tricotage*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & *Toute l'année excepté 5 semaines de Vacances &
combien dure-t-elle? Moisson et 3 semaines en Vendange*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en *Nouveau Testament Catéchisme et Psau-
usage? me*

8°. Préceptes & réglemens, comment *je m'en remet au Témoignage des C. Pasteurs*
font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour? *Six heures par jours*

10°. Les enfans font-ils distribués ou *Classés*
classés?

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *Le Conseil de Lausanne, avec la probation
& de quelle manière? du Pasteur de la Bannière*

b. D'où est-il? *De Lausanne*

c. Son nom *Veuve Amaron née Luquin*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
Commune.

I

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'é-
cole? *Chailly.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un
hameau, ou un lieu isolé? *Un hameau*

b. Est-ce une Commune proprement
dite? ou à quelle Commune appar-
tient-il? *Ce n'est pas une Commune; il dépend de Lausanne.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence
refferit-il? *Agence de Chailly.*

d. District *De Lausanne.*

e. Canton *Du Léman*

2°. Eloignement des maisons apparte-
nantes au refferit de chaque école. } *Toutes les maisons du ressort de son école, sont contenues
dans un quart d'heure de circonférence, au nombre de dix*

(Il est déterminé par quarts d'heu-
res, par exemple on dira, la cir-
conférence du premier quart d'heure
contient vingt-cinq maisons, celle
du second treize, celle du troisiè-
me quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux,
ou des fermes appartenantes au ref-
fort de chaque école. *Point, ce n'est que des maisons éparses.*

a. On indiquera l'éloignement de cha-
cun du lieu de l'école, &c. *Depuis la maison la plus éloignée environ quinze
minutes.*

b. Le nombre des enfans de chaque
endroit qui la fréquentent? *Les maisons foraines m'en fournissent quinze.*

228
III.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? - - - On compte quarante minutes
- a. Leurs noms. - - - Landenneully, Belmont & Montblason
- b. Leurs distances réciproques. - - - Trente minutes

I I.

I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? - - - On commence par la prière, lire, reciter du catéchisme & expliquer aux catéchumènes, écrire l'orthographe l'arithmétique &c. Psaumes.
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? - - - Depuis la St Martin à Bagnes, il fait deux écoles par jour, dont la durée de chacune est de trois heures & en été il n'en fait qu'une qui dure deux heures.
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? - - - Le vieux & le nouveau Testament le catéchisme - Diderot, celui de Berne & le Psaume
- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? - - - Comme il a été dit ci dessus Art 6°. il doit faire deux écoles par jour depuis la St Martin à Bagnes, une à midi prière le dimanche dans la chambre de la messe, & en été deux.
- 9°. Durée de l'école chaque jour? - - - En hiver six heures, & en été deux.
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? - - - Pour leur donner de l'instruction il les classe selon leur capacité.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

- 11°. Instituteurs.
 - a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? - - - Le ci devant Conseil de Landenne, d'après les examens qu'ils ont subi (un nombre de trois candidats par un Pasteur & sous la Présidence d'un Magistrat)
 - b. D'où est-il? - - - De la Commune de Landenne.
 - c. Son nom - - - Abraham Blanc.

225

(3)

- d. Son âge. - - - Né en May 1760.
- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? - - - Point que sa femme
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? - - - Depuis dix ans.
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? - - - Nulle part: C'est sa première Régence, & auparavant Agriculteur.
- h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? - - - Agent National, auparavant Directeur
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? - - - Tant garçon que filles trente
- a. En hiver, } soit garçons ou filles. - - - Une école dans l'autre de vingt-quatre à vingt-huit
- b. En été, } - - - aussi une dans l'autre de dix à quinze

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

- 13°. Biens & fonds de chaque école. - - - Point.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? - - -
- b. Quelle en est la valeur? - - -
- c. Source des revenus. - - - Il n'en connoit point que la Commune de Landenne
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? - - -
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? - - - La Commune de Landenne fait la pension mention
- 15°. Bâtiment de l'école. - - - Point.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? - - -
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? - - - Une & deux sit le fait.
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? - - - Non la maison lui appartient
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. - - - Tant que quelle lui appartient il doit la maintenir

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? -

A. En argent, bled, vin, ou bois? -

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Argent Cent Vingt & huit Livres Solides
Métal douze quintaux Boies dans la terre
Sapin qui doit prendre dans la forêt*

*Atteste à Chilly ce 3 Mars 1799
A. Blanc*

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

à Vaud.

à Un Village.

b. Une Commune, mais l'école est dans le hameau de Mérey, & l'école située à l'école de Mérey pour les deux endroits.

c. De la Paroisse de Bülly, & l'Agence de Souatent, & Mérey. De l'Agence de Souatent.

d. De Lausanne.

e. Du Leman.

2. L'école est au centre du petit Village de Souatent, & le hameau de Mérey n'est éloigné que de 5 minutes.

3. Souatent & Mérey.

a. Répondre à l'Article 2.

b. De 20 à 25 Enfants.

226